

CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 28 JANVIER 2021 à 18h30

Validé lors de la séance du 15 avril 2022

Présents :

Jean-Charles DESPLAN, Laurent COMBES, Nicole SAUSSOL, Jean-Michel CAVALLER, Bernard JAURION, Chantal LAURENT, Danièle NOISETTE, Marilyne CHETRIT, Michel VIDAL, Claude SIGNORET, Thierry GERMAIN, Cécile MOREAU, Gil GEORGERENS, Fabrice LAUSSEL, Sandrine MORENO, Elodie MARTINEZ, Julie RIVIERE (17 présents).

Procurations :

Virginie DORADO à Elodie MARTINEZ (jusqu'à son arrivée à 19h35, 4^{ème} point des Infos Diverses « les chats »)

Baptiste DAYRE à Jean-Michel CAVALLER

Christophe CANAC à Michel VIDAL (3 procurations) (20 votants)

Secrétaire de séance proposé par le maire : Laurent COMBES

- Le compte rendu de la séance précédente du 17 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.
- La prochaine séance du conseil municipal est envisagée au vendredi 25 février 2022.
- La réunion préalable des élus est envisagée au mardi 22 février 2022 à 18h à la mairie.

I- OUVERTURE DU QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2022

Est adoptée pour 2022, l'ouverture des crédits d'investissement pour le quart du montant de l'année précédente.

Vote pour unanime 20/20

II- VENTE DES ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX AV DE FONTES

Sont distribués trois documents : évaluation des Domaines à 266 000 € - les 80 000 € de désamiantage étant défalqués ; la proposition d'achat à 240 000 € présentée par Mme FAUROUS, architecte à Pézenas ; l'aménagement projeté, à savoir son habitation et son cabinet d'architecture, six maisons d'accession à la propriété et des espaces professionnels.

Elodie MARTINEZ (reprise ici de l'écrit lu et remis à l'issue de la séance à Laurent COMBES) :

« Je souhaiterais que l'on m'explique et comprendre la stratégie de vente et d'achat de la commune. Je m'explique :

- *La commune achète un terrain à côté du cimetière à 80 000 euros, un prix supérieur à l'estimation des domaines (60 000 euros) (25% de plus soit 20 000 euros en plus). Et la commune doit payer le coût de la démolition du hangar.*
- *La commune propose de vendre les ateliers municipaux à 240 000 euros, un prix inférieur à l'estimation des domaines (346 000 – 80 000 frais de démolition soit 266 000 euros) (soit 26 000 euros en dessous). Et dans ce cas, la commune doit payer la démolition, ce coût ayant été retiré de l'estimation des domaines.*
- *Et les ateliers rendent actuellement service à un artisan du village en attente d'un terrain à la zone artisanale.*
- *Je m'abstiendrais car je ne suis pas d'accord avec la stratégie de vente/achat de la commune qui la pénalise financièrement. »*

Jean-Charles DESPLAN : « *Quand on vend, on doit estimer obligatoirement. Quand on achète, on n'est pas obligé d'estimer. Le Moulin à Vent où c'est une friche à 50cts/m², on a pourtant acheté à 7€/m². Le terrain pour le parking d'entrée route de Pézenas a été acheté à 10€/m², alors qu'en friche à 50 cts/m². »*

Elodie MARTINEZ : « *L'estimation même non obligatoire donne une idée. Là, nous payons deux fois la démolition : lorsque nous achetons le hangar OLIVIER chemin de Maro et lorsque nous vendons les anciens ateliers municipaux puisque les Domaines tiennent compte du coût de démolition en le déduisant de leur estimation. Il y a aussi un artisan local. »*

Jean-Charles DESPLAN : « *M. Bruno FANDOS loue 300€/mois et je l'ai rencontré pour l'informer.* »

Bernard JAURION : « *Le 15 janvier 2016 en conseil municipal, il a été présenté le projet de ce déplacement des ateliers municipaux et donc de leur vente. Century 21 a été intéressé mais le prix de 266 000 € n'a pas permis d'équilibrer une opération immobilière envisagée par un promoteur.* »

Je ne brade pas les biens communaux.

Jean-Charles DESPLAN montrant la délibération du 15 janvier 2016 mettant en vente les ateliers municipaux : « *Tu as voté cette vente qui l'a été à l'unanimité et dans la délibération il n'est pas écrit que le prix de mise en vente de 266.000 € prend en compte la déduction des frais de démolition.* »

Guy RIVIERE, DGS, précise : « *La rédaction de la délibération est purement administrative. Elle ne reprend que le prix voté par les élus et ne détaille pas la procédure d'estimation des Domaines. Cette délibération n'est, par définition, rédigée qu'après le vote.* »

Bernard JAURION : « *Je vote contre car je ne brade pas le patrimoine communal.* »

Vote pour 17

Deux abstentions (Elodie MARTINEZ et Virginie DORADO par procuration)

Une voix contre (Bernard JAURION).

III- PROJET TRAVAUX CANTINE

Nicole SAUSSOL expose l'avancement du projet d'agrandissement de la cantine scolaire.

Ce dernier doit aussi être pensé pour intégrer une éventuelle évolution vers un self-service (actuellement les enfants sont servis à table), en anticipant les réservations de tuyaux, câbles, gaines... L'architecte est Philippe FERRIERES.

Laurent COMBES précise que le Conseil Départemental de l'Hérault octroie deux subventions, l'une de 23 000 € et l'autre de 33 000 €. L'estimation s'élève à 137 200 € travaux et honoraires déjà budgétisés en 2021. Si nous décidons plus tard de faire un self, nous redéposerons un dossier de demande de subvention.

Jean-Charles DESPLAN souligne que ce soir l'idée est de valider l'aspect évolutif de l'agrandissement de la cantine vers un self, sans retenir l'élaboration de repas sur place qui demanderait de lourds, longs et coûteux travaux d'investissement pour la mise aux normes, puis un prix du repas fortement accru par les frais de personnel qualifié tels que cuisinier, diététicien, nutritionniste, denrées...

Laurent COMBES : pour le self, le devis actuel est de 40 000 €.

Jean-Charles DESPLAN indique que ce lundi, il y a une visite de l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Aucun point bloquant n'a été relevé.

Cécile MOREAU interroge si l'escalier qui descend de la cour de l'école peut être remplacé par une rampe d'accès.

Jean-Charles DESPLAN répond que tout est prévu pour l'accès handicapé.

Guy RIVIERE, DGS, précise que le permis de construire n'est accordé qu'après avis de la commission de sécurité du SDIS et de la commission d'accessibilité aux handicapés, auxquelles la commune est toujours conviée, non pas en qualité de maître d'ouvrage comme pour la cantine municipale mais d'autorité du droit des sols, pour tout établissement recevant du public (ERP) qu'il soit public, comme l'isolation de la salle du Peuple, ou privé comme un commerce, un salon de coiffure...

Vote pour une extension évolutive de la cantine vers un self, à l'unanimité 20/20

IV- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Monsieur le maire cède la parole à M. Guy RIVIERE, directeur général des services.

Celui-ci expose à l'assemblée communale la nécessité qu'il y a avant le 18 février 2022 de tenir un débat sur la protection sociale complémentaire, non soumis au vote.

Un courriel émanant du CDG34 en date du 17 décembre 2021 portant même objet, a été transmis aux élus municipaux.

L'obligation pour la participation prévoyance (complément de salaire) prendra effet au 1^{er} janvier 2025 ; celle pour la participation santé au 1^{er} janvier 2026.

Depuis plusieurs années, la commune de Caux a déjà mis en place la prévoyance, de façon facultative, en participant au groupement de commande du CDG34.

Elle a également participé à la consultation de la protection santé au sein du groupement de commande mené par le CDG34. C'est la MNT qui a été retenue. Elle présente plusieurs options de couverture. Les agents sont, pour la plupart, déjà couverts par une mutuelle de leur choix ou celle de leur conjoint. Ils attendent que le montant de la participation patronale soit déterminé par l'Etat.

V - INFORMATIONS DIVERSES

A – CAHM

Dans la dernière revue de l'agglo, une étude intéressante fait ressortir que six actifs sur dix travaillent sur le territoire même de l'agglo Hérault-Méditerranée.

D'un point de vue économique, il y a un rapprochement entre l'agglo de Sète et l'agglo Hérault Méditerranée, notamment autour de tout ce qui relève des activités viticoles, halieutiques, touristiques balnéaires et patrimoine culturel... Le directeur du pôle économique de la CAHM, M. Pascal PINTRE, ancien directeur de l'aéroport Béziers - Cap d'Agde, est également le directeur qui supervise l'action économique commune avec Sète Agglo Méditerranée (SAM) via l'association BLUE.

B – Future ligne TGV entre Montpellier et Perpignan

Une rencontre a eu lieu dernièrement entre les commissaires-enquêteurs et M. le maire, vice-président de l'agglomération chargé des transports et des mobilités.

La signature de la convention entre les partenaires a eu lieu la semaine dernière, à Narbonne, en présence de monsieur le premier ministre, Jean CASTEX.

La part de financement incomptant à la CAHM est de 8 M€ sur 40 ans.

Le premier tronçon Montpellier - Béziers est prévue d'être livrée en 2034.

C – Recensement de la population (Thierry GERMAIN et Marilyne CHETRIT)

Il a commencé le jeudi 20 janvier sous la responsabilité de Christophe CANAC.

A ce jour, 45,7% des réponses sont revenues en 9 jours dont environ 38% par Internet ; il reste 876 logements à recenser.

Tous nos remerciements vont aux sept agents recenseurs.

Fin du recensement le 19 février à minuit.

Arrivée de Virginie DORADO à 19h35

D – Problématique des chats errants dans le village (Danièle NOISETTE)

Une des solutions serait que le SIVOM attrape les chats pour les faire stériliser ou castrer via l'association nationale « 30 Millions d'Amis » et locale « Les chats libres ».

Virginie DORADO expose que l'association « Les Chats Libres » signe une convention avec « 30 Millions d'Amis » pour se faire rembourser à hauteur de 50 %. Elle rappelle que la ville est membre du SIVOM (Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples).

Une réunion est envisagée prochainement entre « Les Chats Libres », « 30 Millions d'Amis », le SIVOM et la mairie.

L'interrogation est de déterminer le nombre de chats errants...

Jean-Charles DESPLAN avertit que, en vertu de ses pouvoirs de police, un chat non tatoué à l'oreille non coupée, coûte une amende de 1 500 € à son propriétaire.

E – Opération « 8.000 arbres en 2022 » financée par le département de l'Hérault (Laurent COMBES)

Une quinzaine d'arbres a été commandé cette année (50 en 2021 plantés à la prairie, le long des Croyes): micocouliers et arbres de Judée.

Tour de table :

Danièle NOISETTE : la balayeuse ne passe plus dans le centre du village.

Réponse Laurent COMBES : la CAHM s'est engagée à rétablir cette prestation. C'est le gabarit des nouveaux véhicules qui pose problème pour emprunter les rues étroites.

Fabrice LAUSSEL : par rapport aux services de la CAHM, il semble que certaines communes sont mieux servies que d'autres. Idem pour le SICTOM, où certains villages ont davantage de tournées que

d'autres.

Réponses Laurent COMBES : nous avons deux agents à temps complet affectés à la propreté du village qui assument parfaitement cette tâche et Alain BARBA, directeur opérationnel, est à notre écoute. Une refonte des compétences est en cours pour redéfinir le périmètre des compétences entre la CAHM et du SICTOM.

Nicole SAUSSOL : la directrice de l'école maternelle s'inquiète de l'effectif qui pourrait baisser en 2022 du fait du grand nombre d'élèves qui montent en CP. Il est à espérer que les inscriptions en petite section soient importantes. Réponse dans quatre mois.

Elodie MARTINEZ lit une déclaration écrite qu'elle remet au premier adjoint, secrétaire de séance : « lors du dernier conseil municipal du 17 décembre je vous ai informés de mon intention d'écrire à M. le sous-préfet concernant la retranscription des débats dans les comptes rendus de séances. J'ai eu l'espérance d'être contactée pour trouver en interne une solution à ce problème. En l'absence de tout contact à ce sujet, j'ai fait parvenir un courrier à M. le sous-préfet le 3 janvier soit 15 jours après le conseil, avec copie à M. le maire qui, je suppose vous en a informés. J'ai contacté le secrétariat de la sous-préfecture qui m'a dit avoir écrit au maire en l'interrogeant à ce sujet. »

Jean-Charles DESPLAN : J'ai reçu la lettre du sous-préfet. Je ne vais pas lui répondre mais je vais prendre rendez-vous avec lui pour échanger de vive voix. Je vous en rendrai compte.

Cécile MOREAU : sur les bas-côtés du chemin de Maro, on trouve des détritus issus des véhicules avec remorque ou benne à destination de la déchetterie, envolés car non sécurisés. Il faut que la police municipale contrôle plus souvent les va-et-vient et arrête les conducteurs peu soucieux de leur chargement et de la pollution de notre environnement.

Gil GEORGERENS expose la liste de quelques travaux effectués ces dernières semaines : retrait des illuminations de Noël ; miroirs remplacés route de Pézenas ; retrait des panneaux publicitaires caducs du stade d'honneur ; le chemin sous chez Bruno Panis route de Nizas a été bétonné ; fabrication et pose par les services techniques municipaux de vingt-trois barrières pour fermer les gués de cours d'eau en cas d'inondation sur la commune.

Jean-Charles DESPLAN complète : pour des raisons esthétiques, nous avons pris la décision de ne pas en fixer aux Croyes chemin de Régagnade. Compte tenu de la proximité des ateliers communaux, il est aisément de barrer la route rapidement si celle-ci est inondée.

Virginie DORADO : veuillez excuser pour mon retard. Des contacts sont pris avec l'association écologique du collège de Roujan pour des opérations sur la commune de Caux.

Je veux bien avoir copie du courrier d'Elodie adressé à M. le sous-préfet.

Jean-Charles DESPLAN : Alain BARBA de la CAHM a permis le nettoyage des lauriers roses route de Pézenas, secteur qui est de la compétence du Département. Nous l'en remercions.

Jean-Michel CAVALLER : la fête de Noël a été appréciée. Pour nos anciens, il y a eu 40 repas de Noël préparés de plus que l'an dernier, passant de 193 à 236.

Les châteaux gonflables installés dans le square ont ravi le jeune public.

Nicole SAUSSOL : aux écoles aussi, la fête et les cadeaux de la municipalité ont été très appréciés.

Chantal ASTRUC : sur le chemin du causse, il y a une « décharge privée » qui se trouve dans le jardin d'une villa.

Jean-Charles DESPLAN en réponse : c'est du domaine du privé. C'est difficile d'intervenir. C'est aux voisins de se manifester s'il y a des rats ou autres risques. Après, chacun entretient son bien comme il le veut.

Laurent COMBES : concernant le PUP du Serre, comme convenu lors de la commission commune finances et urbanisme du lundi 17 janvier, Guy RIVIERE, DGS, a pris contact avec notre avocat de Groupama.

Pour la réfection de l'avenue de Neffiès, Hérault-Energies a réalisé son étude financière. Il reste toujours à connaître le résultat de l'étude géotechnique.

Séance levée à 20h10